



COORDINATION SYNDICALE CGT DES SERVICES PUBLICS DU DEPARTEMENT DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON

BOURSE DU TRAVAIL - Salle 22 - Place Guichard - 69422 LYON CEDEX 03

Tél. - Répondeur : 04 78 60 59 36 - Email : csd69@outlook.fr

Prise de parole de la CSD 69 - Rassemblement au CDG 69 du 14 novembre 2024

Le gouvernement de Michel Barnier a présenté, le 10 octobre dernier, son projet de loi de finances et celui de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour l'année 2025. Comme annoncé, il prévoit un effort de 60 milliards d'euros dont l'essentiel se fera sur le dos des salariés et des retraités. Ce mardi 19 novembre prochain, l'Assemblée Nationale procèdera au vote solennel sur l'ensemble du projet de loi de finances 2025.¹

Nous, fonctionnaires territoriaux, n'avons pas à payer l'addition du déficit creusé depuis 7 ans au seul bénéfice des grandes entreprises, de leurs actionnaires et dirigeants.

Malgré l'affichage de la hausse des impôts pour les plus riches et pour les entreprises, la CGT dénonce des mesures cosmétiques qui servent d'écran de fumée pour cacher de nouvelles décisions austéritaires pour la vie des travailleurs.

Les propositions budgétaires du gouvernement Barnier ne font que stigmatiser un peu plus les fonctionnaires :

- modification de la politique salariale dans la fonction publique ;
- suppression de postes ;
- augmentation du nombre de jours de carences ;
- baisse de la rémunération du congé de maladie ordinaire (de 100 % à 90 %) les 3 premiers mois.

Les économies ne sont pas à faire sur le dos des fonctionnaires, déjà fortement impactés par le contexte inflationniste et le blocage du point d'indice pendant de longues années.

Mais pourquoi les services publics territoriaux sont indispensables ? Parce qu'ils constituent l'épine dorsale de la solidarité locale. Ils sont là pour :

- garantir l'égalité : chaque citoyen doit bénéficier des mêmes droits et services de qualité, qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation, à la santé, à la sécurité etc. ;
- créer du lien social : grâce à leur proximité, ils participent à renforcer la cohésion et à soutenir les plus fragiles ;
- répondre aux situations d'urgence : lors de crises sanitaires ou climatiques, les services publics sont là pour aider la population à surmonter les difficultés ;

¹ NDLR : Le projet de loi de fin de gestion a été rejeté en première lecture par l'Assemblée nationale.

- accompagner au quotidien : les services publics se doivent de développer des missions pour faciliter la vie des citoyens.

Or, dans la Fonction Publique Territoriale le constat est alarmant :

- baisse constante du pouvoir d'achat ;
- perte d'attractivité ;
- départ en masse des agents ;
- augmentation de la contractualisation ;
- dégradations des conditions de travail ;
- absence de reconnaissance ;
- revalorisation du point d'indice indécent.

Il y a URGENCE ! Il est temps d'agir pour les fonctionnaires et d'arrêter de faire croire que l'on peut s'en passer !

Depuis de nombreuses années, la Fédération CGT des Services publics alerte sur le fait qu'il faut remettre sur pied nos services publics, mis à mal par des années de cure d'austérité et de coupes budgétaires drastiques. Notre police, notre justice, notre système de santé, notre système éducatif, nos services publics de proximité prennent l'eau, car il paraît alors facile de considérer les fonctionnaires comme la variable d'ajustement du budget national. 60 milliards d'économies à faire sur 1 an ? C'est encore une fois la fonction publique toute entière qui est pointée du doigt.

Or, les missions transmises par l'Etat aux collectivités territoriales nécessitent des effectifs. Les Maisons France Service, qui assurent les missions de la CAF, CPAM, Trésor Public, et bien d'autres missions ; les Polices Municipales ; les Conseils Départementaux qui gèrent entre autres les routes, des missions sociales, les MDPH, les Maisons de l'Enfance ; les Services Départementaux d'Incendie et de Secours, les SDIS ; les établissements scolaires, maternelles et primaires ; le sport, les gymnases, les piscines, les stades ; la culture, avec les musées notamment... Et bien d'autres encore. Autant de services publics du quotidien gérés par les collectivités territoriales.

Avec le passage envisagé d'un à trois jours de carence pour les fonctionnaires, c'est bien une attaque frontale de la macronie contre les garanties et protections collectives et individuelles qui s'opère, alors même qu'une étude de l'INSEE de juillet 2024 montre que l'instauration d'un jour de carence en 2014 puis réintroduit en 2018 a certes diminué le nombre d'arrêts maladies, mais leur durée croît, ce qui pénalise particulièrement certaines catégories d'agents qui hésitent à s'arrêter de travailler pour se soigner et notamment les filières féminisées, déjà victimes de la précarité. Les agents, en venant travailler malades, détériorent non seulement leur santé, mais aussi celle des autres. Leur performance au travail baisse inévitablement comme celle de leur organisation. Qu'est-ce qui coûte le plus cher à moyen et long terme : payer les agents pour qu'ils restent chez eux à se soigner, ou bien les inciter à travailler en étant malades ? En outre, le présentisme peut aussi se révéler catastrophique dans des emplois qui supposent un bon état de santé pour éviter de graves erreurs, par exemple conduire un bus, travailler à l'hôpital, en crèche, etc. Le présentisme aggrave aussi le stress des agents concernés, dégrade leur santé mentale : les agents sont plus déprimés et anxieux, ce qui peut détériorer leur climat de travail encore un peu plus... Par conséquent, la chasse aux absences de courte durée pénalise tous les agents, y compris ceux absents pour de graves problèmes de santé.

Le ministre de la Fonction Publique, Guillaume Kasbarian, a annoncé vouloir procéder « comme dans le privé » et aligner le public avec le privé. En réalité, plus de 70 % des employeurs du privé ont leurs jours de carence pris en charge par leur employeur, et c'est même 80 % dans les établissements de plus de 250 salariés. Pour un cadre du public, la comparaison avec son homologue du privé est éclairante puisque 82 % des cadres du privé n'ont aucun jour de carence. La fonction publique s'aligne ainsi en réalité sur le fonctionnement des PME. Or, si les règles sont perçues comme inéquitable, les personnels se désengagent...

La fonction publique territoriale connaît une crise sans précédent d'attractivité, et le niveau de rémunération est un élément clef des difficultés de recrutement d'une fonction publique en concurrence avec le secteur privé.

Plus de 10 ans de gel du point d'indice, quelques miettes d'une très légère augmentation mais toujours inférieure à l'inflation, puis encore une année blanche du point, autant d'actions de sabotage de nos gouvernements successifs envers les fonctionnaires, alors même qu'il devient absolument nécessaire d'obtenir des moyens humains, financiers et matériels et une organisation mise au service du public. Il va falloir réparer les dégâts économiques du macronisme.

L'ouverture et l'impulsion des Etats Généraux Des Services Publics Territoriaux sera l'occasion de faire entendre chacune et chacun de nos syndiqués, nos revendications avec l'établissement de nos cahiers revendicatifs locaux pour ensuite mettre en commun l'ensemble des revendications de tous les syndiqués pour la mise à jour de notre memorandum revendicatif fédéral. C'est à partir de ce dernier que nous pourrons témoigner de la place structurante des territoriaux dans le quotidien des français, défendre notre service public de proximité et notre statut auprès des candidats aux prochaines élections qui seront nos futurs employeurs. Nous, fonctionnaires territoriaux, assurant le service public au quotidien, premiers de corvée mais derniers rémunérés à leur juste valeur, devons à tout prix défendre notre statut, pourtant mis à mal ces dernières années par les politiques publiques, qui est en réalité une garantie d'équité et d'accessibilité au service public pour l'ensemble des usagers, sans aucune distinction. Les territoriaux sont les plus à même pour identifier les besoins des usagers, ainsi c'est à nous de créer le débat, de nous rendre visibles pour élever le rapport de force et gagner, alors prenons la parole les camarades !

Aujourd'hui, devant le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône, c'est l'occasion pour la CGT de rappeler nos revendications prioritaires : la retraite à 60 ans à taux plein et la défense de la CNRACL ; la mise en œuvre de la Sécurité sociale intégrale à 100 % ; l'ouverture de négociations immédiates pour le passage du point d'indice à 6 euros et la refonte des grilles ; l'égalité professionnelle ; des moyens pour les services publics territoriaux avec un réengagement financier de l'État à la hauteur des besoins ; le salaire de base à 2 200 euros brut par mois, l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 bien sûr, etc. Ce sont ces améliorations immédiates de la condition des agents et salariés des services publics territoriaux que nous voulons gagner par la mobilisation, dont les Etats Généraux des Services Publics Territoriaux, précédemment cités, sont une modalité.

Rappelons que la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail F3SCT a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, la sécurité des agents au travail et de l'organisation de travail, la protection de la santé physique et la protection de

la santé mentale. Ne pas mettre en place cette instance, c'est nier les problématiques rencontrées au quotidien par des milliers d'agents sur leur lieu de travail. N'oublions pas que le travail peut malheureusement conduire à des situations dramatiques, comme cet agent territorial des espaces verts d'une commune de l'Orne qui est décédé en juin dernier sur son lieu de travail, ayant subi une chute mortelle de plus de dix mètres et qui n'a pas pu être réanimé. Ici aussi, dans le Rhône, le travail tue, n'oublions pas ce jeune employé municipal de 26 ans à Larajasse, Kévin Dumas, décédé sous les roues d'un chasse-neige pendant sa mission de déneigement en janvier dernier.

En France, deux personnes meurent chaque jour au travail. Selon les chiffres de l'Assurance maladie Auvergne-Rhône-Alpes, en 2023, on compte 104 morts au travail, dont 25 travailleurs dans le département du Rhône. Glaçant...

A l'occasion de la rencontre annuelle avec les organisations syndicales organisée par la direction du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône ce lundi 14 octobre 2024 dernier, la Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Rhône et de la Métropole a pu aborder la question de la mise en place d'une instance F3SCT au CDG pour les collectivités de moins de 50 agents ainsi que pour ses propres agents, mais hélas... L'alarme incendie s'est déclenchée (à point nommé !) pour nous évacuer sur un exercice incendie et couper court aux échanges sur le sujet.

Le Président du CDG 69, avait pu alors nous répondre : « Il y a actuellement 168 personnes qui travaillent au CDG, nous ne sommes pas encore à 200 ! Je n'ai pas envie de mettre en place une instance supplémentaire, il n'y en a pas besoin. »

Or, il s'avère qu'il y a actuellement 168 agents employés par le CDG, auxquels s'ajoutent l'ensemble des agents des collectivités de moins de 50 agents, ce qui nous donne alors un total d'environ 3 500 agents. Le seuil des 200 agents à partir duquel la F3SCT doit être obligatoirement mise en place est ainsi largement atteint, et il s'avère que le CDG 69 est le seul du territoire national à ne pas encore avoir instauré de F3SCT au sein de son CST.

Sauf que... La jurisprudence du tribunal de Versailles en avril 2024 contre le CIG Grande Couronne enjoint ce dernier à mettre en place cette instance.

Par conséquent, les arguments mis en avant par le Président du CDG 69 ne sont pas acceptables, nous ne devons ainsi rien lâcher et continuer le combat pour les fonctionnaires territoriaux impactés. Refuser de mettre en place cette instance, c'est bafouer le travail remarquable des agents sur leurs postes de travail, c'est nier les sacrifices quotidiens de milliers de fonctionnaires territoriaux, au détriment de leur santé et de leurs conditions de travail toujours plus déplorables, mis à mal par la baisse drastique des dotations aux collectivités.

La CSD 69 remercie l'ensemble des camarades présents aujourd'hui pour ce rassemblement, les camarades des 12 CSD de la Région Aura ainsi que ceux de la Coordination Fédérale Régionale Aura, qui sont venus des quatre coins du territoire, et nous remercions également l'ensemble des syndicats des territoriaux du Rhône et de l'UD dans l'interpro pour leur présence et leur soutien indéfectible.

Les camarades, unissons nos forces pour défendre nos droits !

Vive la CGT, vive la paix, la fraternité, l'égalité, la solidarité et la justice sociale !